

CONSEIL DE GUERRE.

PROCÈS DE M. LE MARÉCHAL NEY.

Séance du 9 novembre.

(Voyez le N° d'hier.)

La séance, ouverte à dix heures sous la présidence de M. le maréchal comte Jourdan, M. le président donne lecture de la lettre du ministre de la guerre qui convoque le conseil, et de l'ordre qui nomme les membres qui doivent le composer.

Une autre lettre annonce le remplacement du général Maison par M. le général comte Gazan, à raison d'ancienneté de grade.

Une troisième lettre indique le palais de Justice pour le lieu de la tenue des séances du conseil.

M. le général rapporteur a la parole.

Il lit une lettre du ministre de la guerre, qui envoie au président du conseil l'ordonnance du 24 juillet.

M. le rapporteur lit l'ordonnance susdite. Il lit ensuite l'ordonnance du 2 août, qui attribue au conseil de guerre de Paris la connaissance des crimes prévus par l'ordonnance du 24 juillet.

Viennent les pièces de l'instruction.

La première est le procès-verbal de l'arrestation du maréchal.

Il est du commissaire de police d'Aurillac, qui s'est transporté dans une maison où était le maréchal Ney, l'a arrêté, et a reçu de lui un portefeuille contenant plusieurs lettres, un état de la garde-robe et des dépenses du maréchal.

Un passeport donné au maréchal, pour lui et sa suite, à la destination de Lausanne, et plusieurs autres lettres, notamment une du sieur Fontalban au maréchal, par laquelle il le prie, en cas qu'il quitte la France, de donner la préférence à la Louisiane.

On lit ensuite les lettres du ministre de la guerre au maréchal Ney, dans les premiers jours de mars dernier.

La première lui indique les mesures prises pour s'opposer à la marche de Buonaparte, et le placement des troupes qu'il prendra sous ses ordres en Franche-Comté. On lui ordonne de prendre les ordres de S. A. R. le duc de Berri et de Monsieur. On le prévient que d'autres généraux ont ordre de se réunir à lui en cas de besoin.

On donne ensuite lecture de plusieurs extraits d'ordres du ministre de la guerre au maréchal Ney et à d'autres généraux dans lesquels il est cité.

Une lettre du maréchal en date du 10 mars est ainsi conçue :

« Je n'ai trouvé, à mon arrivée, aucune des troupes que m'annonçait V. Exc. M. le comte de Bourmont vous a rendu compte que toutes les troupes avaient été dirigées sur Lyon.

« Je n'ai aucune nouvelle des opérations de Buonaparte. On dit ici qu'il se retire en Italie par le Simplon.

« Je vous renouvelle, etc. »

Une autre, du 11, de Lons-le-Saulnier :

« Le duc de Maillé m'apprend qu'une partie des troupes de Grenoble ont passé à l'ennemi. On pense que Buonaparte va arriver à Lyon aujourd'hui. Je pars, et si je trouve l'occasion favorable, je n'hésiterai pas à attaquer l'ennemi.

Suit l'énumération des troupes qu'il a sous ses ordres.

Dans la troisième, du 12 mars, il annonce l'entrée de Buonaparte à Grenoble et à Lyon, ainsi que la défection des troupes. Il rend ensuite compte des mesures qu'il prend dans cette circonstance.

On lit trois autres lettres du maréchal au ministre de la guerre, datées de Lons-le-Saulnier.

Dans la première, il transmet au ministre le *Journal de l'Isère*, qui rend compte de la défection des troupes. « S. Exc. y trouvera, dit-il, des proclamations qui méritent l'attention du Roi. »

Puis il indique la position des troupes.

Dans la seconde, il donne une nouvelle indication de ses forces.

« Il serait bien essentiel, dit-il, à la fin de sa lettre, d'adopter un *chiffre*, afin que si la correspondance venait à tomber entre les mains de l'ennemi, il ne pût pas en profiter. »

La troisième est ainsi conçue :

« Je reçois la lettre, en forme d'instruction, que V. Exc. m'a adressée. »

Il donne l'extrait de divers rapports qu'il a reçus : l'un annonce que Buonaparte est arrivé à Villefranche, et parle des mouvemens du peuple en sa faveur, des canons et des caissons que la population de Châlons-sur-Saône a arrêtés au passage.

« Ce qu'il y a de plus fâcheux, ajoute-t-il, c'est la marche rétrograde de S. A. R. Monsieur sur Moulins : c'était à Grenoble qu'il aurait dû se porter de suite pour arrêter les progrès de Buonaparte.

« M. le maréchal Macdonald, paraît n'avoir pas eu de confiance dans ses troupes ; mais il fallait d'abord les faire combattre. »

Suivent les détails des dispositions qu'il a faites.

« Je mettrai la plus grande diligence à pouvoir manœuvrer sur la Saône, afin de déjouer les projets de Buonaparte, s'il faisait des tentatives sur ce point.

« Les troupes que j'ai avec moi sont animées du meilleur esprit, et je ne doute pas que tout le monde ne fasse son devoir. »

On lit ensuite deux lettres écrites par le ministre de la guerre, qui envoie au conseil la proclamation du maréchal Ney, du 13 mars.

ORDRE DU JOUR.

Le maréchal prince de la Moskova, aux troupes de son gouvernement.

« Officiers, sous-officiers et soldats, »

« La cause des Bourbons est à jamais perdue ! La dynastie légitime que la nation française a adoptée va remonter sur le trône : c'est à l'empereur Napoléon, notre souverain, qu'il appartient seul de régner sur notre beau pays ! Que la noblesse des Bourbons prenne le parti de s'expatrier encore, ou qu'elle consente à vivre au milieu de nous, que nous importe ? La cause sacrée de la liberté et de notre indépendance ne souffrira plus de leur funeste influence. Ils ont voulu avilir notre gloire militaire ; mais ils se sont trompés : cette gloire et le fruit de trop nobles travaux pour que nous puissions jamais en perdre le souvenir.

« Soldats ! les tems ne sont plus où l'on gouvernait les peuples en étouffant tous leurs droits ; la liberté triomphe enfin, et Napoléon, notre auguste empereur, va l'affermir à jamais. Que désormais cette cause si belle soit la nôtre et celle de tous les Français ! Que tous les braves que j'ai l'honneur de commander se pénétrant de cette grande vérité !

« Soldats ! je vous ai souvent menés à la victoire ; maintenant, je veux vous conduire à cette phalange immortelle que l'empereur Napoléon conduit à Paris, et qui y sera sous peu de jours ; et là, notre espérance et notre bonheur seront à jamais réalisés. *Vive l'empereur !*

« Lons-le-Saulnier, 13 mai 1815.

« *Le maréchal d'empire,*

« *Signé, prince de la Moskova.* »

On lit une lettre que le maréchal Ney écrit aux autorités civiles et militaires pour leur ordonner, au nom de l'empereur, de faire arrêter les officiers-généraux Bourmont, Lecourbe, de Laure, Jarry, le major de la Jennetière, M. de Dnas, le baron Couet, M. le comte de Sée, préfet du Doubs et le maire de Dôle.

Cette lettre dit qu'il sera rendu compte à l'empereur de l'exécution de ces mesures. Elle est du 19 mars.

Une lettre du préfet du Doubs à M. le duc de Feltre, du 21 mars, annonce qu'une émeute a eu lieu par des officiers en retraite, qu'ils ont pris la cocarde tricolore, et que le drapeau tricolore flotte à Besançon. Elle relate l'ordre d'arrestation donné par le maréchal Ney.

Le greffier du conseil donne lecture des interrogatoires du maréchal Ney devant le préfet de police.

M. le maréchal Ney s'est d'abord exprimé ainsi :

« Je ne suis pas obligé à vous répondre. Je ne dois pas être jugé par une commission militaire, mais par la chambre des pairs. Je vois bien par le costume que vous portez que vous appartenez à l'autorité royale, mais rien ne me prouve que vous soyez préfet de police. Je suis prêt à répondre à toutes les questions, à réfuter toutes les calomnies, et à dire des choses qui étonneront bien des gens. Je veux d'abord savoir pourquoi je suis ici ? Parce qu'on m'a mis sur une liste où l'on m'appelle Ney ? Si j'avais connu l'ordonnance du Roi, je me serais rendu à Paris. J'ai été arrêté arbitrairement et contre les formes établies par les lois. »

M. le maréchal nie formellement qu'il ait offert au Roi ses services, et qu'il lui ait fait des protestations de fidélité ; il repousse sur-tout avec force l'accusation d'avoir reçu de l'argent de S. M. : le ministre lui a seulement délivré, sur le payeur de Besançon, un bon de 15,000 fr., à valoir sur 40,000 fr. d'arrérages qui lui étaient dus. « Je dis au Roi, ajoute-t-il, que son ministre de la guerre m'avait donné l'ordre de me rendre dans mon gouvernement, et je lui demandai ses dernières instructions, S. M. me répondit que Buonaparte était débarqué, et me recommanda de prendre les mesures nécessaires pour m'opposer à ses progrès. Je crois que je lui répondis que cette démarche, de la part de Buonaparte, était insensée, et qu'il méritait, s'il était pris, d'être conduit à Paris dans une cage de fer : on a prétendu que j'avais dit que je le conduirais moi-même, si je le prenais, dans une cage de fer. Je ne me rappelle pas bien ce que j'ai dit ; je sais que j'ai prononcé ces mots : *cage de fer*. Il y avait en ce moment plusieurs personnes auprès du Roi ; entr'autres, autant que je puis me le rappeler, M. le prince de Poix, le

duc de Grammont, le prince de Neuchâtel, et quatre ou cinq autres. Je dis aussi que Buonaparte me paraissait bien coupable d'avoir rompu son ban. Je lui ai dit, au reste, tout cela à lui-même, quand je l'ai vu depuis, et il en a ri.

« On a répandu dans le public, continue le maréchal Ney, que j'avais baisé la main du Roi : cela est faux. Je n'avais pas besoin de lui faire des protestations de fidélité : car mon intention était de le bien servir ; et je l'aurais fait, si j'avais vu que cela eût été possible. »

Bientôt rappelant des souvenirs plus fidèles, il dit : « J'ai, en effet, baisé la main du Roi, S. M. me l'ayant présentée en me souhaitant un bon voyage : le débarquement de Buonaparte me paraissait si extravagant, que j'en parlais avec indignation, et que je me servis en effet de cette expression de *cage de fer*. »

Le maréchal Ney donne quelques détails sur les dispositions qu'il avait prises pour s'opposer à Buonaparte ; il proteste de sa fidélité et de son dévouement au Roi jusqu'à l'époque du 13 mars. A deux heures du matin, il reçut la proclamation, qu'il a signée et fait proclamer. « Je dis la proclamation : observe-t-il avec soin, et non *ma* proclamation : car elle me fût envoyée toute faite par Buonaparte, et apportée par un agent particulier et un officier de la garde. Dès la veille, un autre officier de la garde, remarquable parce qu'il est manchot, était revenu après avoir vu Napoléon : il avait été dépêché de Metz, à ce qu'il paraît, par les autres officiers de ce corps, pour demander à Buonaparte le point où ils devaient se réunir. Avant de lire la proclamation aux troupes, je la communiquai aux généraux de Bourmont et Lecourbe, et les consultai sur ce que je devais faire. De Bourmont me répondit qu'il fallait se joindre à Buonaparte ; que les Bourbons avaient fait trop de sottises, et qu'il fallait les abandonner. C'était le 14, à midi ou une heure, que je fis cette lecture sur l'esplanade de Lons-le-Saulnier ; mais la proclamation était déjà connue : des agens, venus du quartier-général de Buonaparte, l'avaient répandue dans la ville ; je crois même qu'ils avaient aussi apporté des aigles. »

Le maréchal persiste à soutenir qu'il n'a ni écrit ni dépêché personne à Buonaparte avant le 15, époque à laquelle il lui envoya son aide-de-camp Devaur, le colonel Passinges, et un maréchal-de-camp dont il ne se rappelle pas le nom. Il s'étend sur les preuves de zèle qu'il avait précédemment données pour le service du Roi. Il avait envoyé des gendarmes déguisés recueillir des renseignemens sur la marche, les forces et les dispositions de Buonaparte : il avait rassemblé les officiers de chaque régiment, et leur avait rappelé vivement leur devoir envers S. M. : enfin il s'était écrit, dans un mouvement d'enthousiasme royaliste : « Si je vois de l'hésitation dans la troupe, je prendrai moi-même le fusil du premier grenadier pour m'en servir, et donner l'exemple aux autres. »

Ces allégations du maréchal ont amené la question suivante : Comment pouvez-vous donc expliquer le changement qui s'est opéré en vous ; et comment justifierez-vous votre conduite du 14 mars ? Vos devoirs n'étaient-ils pas toujours les mêmes ? Le maréchal a répondu : Cela est vrai ; j'ai été entraîné : j'ai eu tort ; il n'y a pas le moindre doute.

Demande. Qui est-ce qui a pu vous entraîner ? et n'est-ce pas vous-même qui avez entraîné, par vos discours et par votre exemple, les officiers et les troupes qui étaient sous vos ordres ?

Réponse. Je n'ai entraîné personne. Le colonel Dubalen (du 64^e) fut le seul qui protesta : il vint me dire qu'ayant prêté serment de fidélité au Roi, il voulait se retirer. Je l'autorisai à le faire ; et j'ai empêché depuis qu'il ne fût arrêté. Mon aide-de-camp Clouet me dit qu'il n'approuvait pas ma conduite, et me demanda de retourner à Paris : si je l'engageai de différer de quelques jours, ce ne fut que pour sa sûreté. Ce qui m'a déterminé personnellement, c'est la crainte de la guerre civile, et l'assurance que les agens de Buonaparte m'avaient donnée, que les puissances alliées étaient d'accord avec lui ; que le baron Kolher, général autrichien, était venu le trouver à l'île d'Elbe, et lui dire, de leur part, que les Bourbons ne pouvaient plus régner ; qu'on l'engageait à débarquer en France, sous la condition de ne jamais faire la guerre hors des limites ; que le roi de Rome et sa mère resteraient en otage à Vienne, jusqu'à ce qu'il eût donné à la France une constitution libérale : toutes choses que lui-même m'a répétées ensuite, quand je l'ai vu à Auxerre. Les généraux Bourmont et Lecourbe ne m'ont fait ni objection ni observation. De Bourmont a vu Buonaparte, et a été de suite employé par lui. Je fais observer que la proclamation qui m'est attribuée, et que je n'ai publiée que le 14, était connue dès le 15 en Suisse ; qu'elle émanait de Buonaparte, qui l'avait envoyée à Joseph, à Prangin. Cette tactique était celle de Buonaparte, qui déjà, dans le commencement de la campagne de Russie, avait fait insérer dans le *Moniteur* une lettre dans laquelle il me faisait

parler d'une manière fort inconvenante sur les Russes et sur les affaires politiques. Je n'en eus connaissance, que parce qu'il me dit le lendemain, en plaisantant, qu'il m'avait fait faire de l'esprit. Je lui fis les représentations les plus fortes; mais la chose était faite. Il en avait fait autant à l'égard du prince Eugène et de Davoust. Je me rappelle aussi qu'il m'avait fait dire, pour me persuader, que les Anglais le protégeaient; que, huit jours avant son départ de l'île d'Elbe, il avait dîné sur un vaisseau de guerre de cette nation; que le colonel ou général Campbell, qui était commissaire anglais dans cette île, en était parti le lendemain, et que, par suite, il avait pu faire ses préparatifs et s'embarquer.

D. Les troupes avaient-elles manifesté, avant votre proclamation, de mauvaises dispositions contre le Roi?

R. Il y avait une rumeur sourde; mais les mauvaises dispositions des troupes étaient connues. J'avais cru pouvoir les changer en faisant arrêter, le 13 au matin, un officier que le général Bourmont doit connaître, et qui avait manifesté l'intention de passer à Buonaparte. Je donnai l'ordre au général Bourmont de l'envoyer à la citadelle de Besançon.

Depuis l'arrivée de Buonaparte, je l'ai très-peu vu. Depuis cette malheureuse proclamation du 14, je ne vivais plus; je ne desirais que la mort, et j'ai tout fait pour la trouver à Waterloo. Lorsque je suis venu de ma terre pour le Champ-de-Mai, Buonaparte me dit: *Je vous croyais émigré.* — *J'aurais dû le faire plutôt,* lui répondis-je, *maintenant il est trop tard.*

Je dois dire aussi que j'avais des désagrémens intérieurs. Ma femme croyait bien que je marchais contre Buonaparte, et cela l'affligeait. J'ai été fort maltraité par lui, et ma femme aussi: j'étais regardé chez lui comme *la bête noire*. Il ne voulait pas voir ma femme: je lui en demandai la raison; il lui reprocha d'avoir tenu des propos. J'ai eu bien des fois envie de me brûler la cervelle; je ne l'ai pas fait, parce que je desirais me justifier. Je sais que les honnêtes gens me blâmeront; je me blâme moi-même: j'ai eu tort, je me le reproche; mais je ne suis pas un traître: j'ai été entraîné et trompé.

D. Le jour de votre arrivée à Paris, le maréchal Soult, ministre de la guerre, ne vous engagea-t-il pas à ne point voir le Roi?

R. Lorsque j'arrivai auprès du ministre, il me dit: « Buonaparte est débarqué. » Je lui répondis: « Je viens de l'apprendre; c'est une folie: que faut-il que je fasse? » — Il répartit que je devais aller à Besançon; qu'il m'y avait envoyé mes instructions. — Mais que ferai-je, quand je serai arrivé? Faudra-t-il réunir les troupes? Sur quel point les dirigerai-je? — Vous le saurez, me répondit-il brusquement, en lisant vos instructions. Je lui parlai de mon désir de voir le Roi. « N'y allez pas, me dit-il sur le même ton: S. M. est souffrante; elle ne reçoit pas. » Je le quittai en lui disant: Vous ne m'empêchez pas de voir le Roi.

D. Vous expliquez-vous quel pouvait être le motif du maréchal Soult, en vous détournant de voir Sa Majesté?

R. Non; je ne peux le deviner. Je l'ai poussé à bout de toute manière pour le savoir, et pour connaître aussi la quantité de troupes que j'avais dans mon gouvernement: je n'en pus rien obtenir. Le fait est que si j'avais suivi ses instructions, je n'aurais fait faire aucun mouvement à ces troupes; je serais resté seul à Besançon. Comment se fait-il que l'aide-de-camp de Soult soit venu disséminer les troupes, au lieu de les réunir? Si j'avais voulu trahir, j'aurais donné de faux avis à Suchet et à Oudinot, et je ne les aurais pas pressés de marcher en avant. Suchet m'écrivait que ses troupes étaient déjà en fermentation; Gérard, qui se défiait de Suchet, avait envie de reprendre le commandement. Le général Bertrand avait envoyé partout des lettres et des proclamations. Buonaparte, ne voyant pas arriver de Bourmont, Lecourbe, Lagénétière, Dubalen et quelques autres officiers, ordonna de les faire arrêter, et de faire afficher leurs noms dans les villes; mais il révoqua son ordre à mon arrivée à Paris; et il envoya le général Mermet pour prendre le commandement de Besançon.

Le second interrogatoire fait par M. le préfet de police contient ce qui suit:

D. Affirmez-vous que jusqu'au moment de votre arrivée à Lons-le-Saulnier, vous n'avez pas eu la pensée et n'avez pas formé le complot de désertir la cause du Roi?

R. Non, bien certainement. Je n'avais aucune connaissance de ce que le comte d'Erion, Lefèvre-Desnouettes et les autres ont pu faire. On peut demander à Colbert, à Ségur, à Lefèvre-Desnouettes, lui-même, ce que je leur ai dit avant de partir de Paris, et si je ne les ai pas engagés à rester fidèles au Roi.

D. Si vous n'aviez pas formé, avant votre arrivée à Lons-le-Saulnier, le projet de joindre

Buonaparte avec vos troupes et de reconnaître ses ordres, comment avez-vous pu vous déterminer si promptement à changer de conduite et de sentimens?

R. On peut dire que c'est une *digue renversée*. . . . Je conviens que cela est difficile à expliquer. . . . C'est l'effet de toutes les assertions des agens de Buonaparte. Le préfet de Bourg m'avait manifesté une grande terreur; tout paraissait perdu. . . . Mais je n'ai changé cependant qu'au moment où j'ai lu la proclamation aux troupes. Je n'avais reçu aucune dépêche, ni aucun émissaire de Buonaparte avant la nuit du 13 au 14 mars: je n'étais en relation avec qui que ce fût; je n'ai rien su de ce qui s'était passé auparavant. J'ai eu tort sans doute de lire la proclamation; mais j'ai été entraîné par les événemens. La preuve que le 13 même, j'étais encore fidèle au Roi résulte des lettres que j'ai écrites ce jour-là aux maréchaux Suchet et Oudinot. Celle qui s'adressait à ce dernier a été écrite le soir, et elle doit en faire mention. Je crois bien que d'autres généraux ont reçu des lettres de Bertrand, mais qu'ils n'ont pas osé les montrer.

D. N'en avez-vous pas reçu vous-même, ou ne vous a-t-on pas communiqué celles reçues par les généraux? ne vous en a-t-on pas dit du moins le contenu?

R. Non. On ne m'a communiqué aucune lettre. J'ai reçu des lettres de Bertrand dans la nuit du 13 au 14, avec des proclamations. Je crois que d'autres en ont reçu aussi, mais je ne les ai pas vues. De Bourmont en a reçu lui-même une, par laquelle on lui ordonnait de se porter sur Mâcon. Je crois qu'elles étaient écrites de Tournus, sous la date du 13 ou du 14.

D. Que contenait la lettre que vous avez reçue de Bertrand?

R. L'envoi pur et simple de la proclamation, l'invitation de la répandre et de diriger mes troupes sur Dijon.

D. N'avez-vous pas reçu aussi, avant le 13, une lettre de Buonaparte?

R. Je n'ai reçu de lettre de lui que dans la nuit du 13 au 14. Elle doit être dans mes papiers. Il m'y donnait l'ordre de marcher sur Mâcon ou Dijon, et de faire suivre beaucoup d'artillerie. Il m'y disait: « Ainsi vous devez avoir cent pièces de canon. Si vous en manquez, j'en ai trouvé cinq cents à Grenoble. » *Il ne me parlait aucunement du Roi, il me donnait des ordres comme il aurait fait un an auparavant, et comme si notre position respective n'avait jamais changé.* Ses agens m'avaient dit qu'il aurait pu faire arrêter à Paris, s'il l'avait voulu, le Roi et la famille royale, d'après ce que lui mandaient ses partisans; lui-même me l'a répété à notre première entrevue. Il m'a même chargé, à Dijon, d'écrire à Maret qu'il était inutile de rien faire à Paris, que son succès était inévitable, et j'ai envoyé à cet effet, à Maret, duc de Bassano, un de ses parens, habitant de Dijon, qui était dans la garde nationale, autant que je puis me le rappeler, et inspecteur des droits réunis ou de l'enregistrement, c'est la seule lettre que j'aie écrite à Maret, et c'est par ordre.

D. N'en avez-vous pas reçu vous-même une de cet ancien ministre?

R. Non. Je n'écrivis à Maret que sur l'ordre que m'en a donné l'empereur, dans une lettre qu'il m'adressa lui-même à Dijon. Il était déjà en avant, et même, je crois, à Fontainebleau.

D. Comment se fait-il qu'étant beaucoup plus près de Paris que vous, il vous ait chargé d'écrire à Maret? Votre lettre n'a dû arriver qu'après lui?

R. Je présume qu'il lui a écrit de son côté; il ne m'en chargeait que pour plus de sûreté. Ma lettre a dû arriver avant lui: il n'avait qu'une marche devant moi.

D. Savez-vous où il a reçu les premières dépêches qui lui sont parvenues de Paris?

R. Non.

D. Savary n'était-il pas déjà auprès de lui, lorsque vous l'avez rejoint?

R. Non: d'après ce que j'ai ouï dire, Savary était resté aux environs de Paris, et courait dans les campagnes. Je crois qu'il n'a rejoint Buonaparte qu'à Paris.

D. Buonaparte ne vous a-t-il pas fait part des complots qui avaient préparé et facilité son retour?

R. Il m'a parlé de son entrevue avec le général Kohler, et de son dîner à bord d'un vaisseau anglais. Nous étions une quinzaine à table. Il annonça que son affaire était une affaire de longue combinaison: Cambrone, Labédoyère, Bertrand, Drouot, Brayer, un colonel d'artillerie, qui commandait celle de la garde, Alix, je crois, et un colonel polonais étaient de ce dîner. Il nous parla avec détail de ce qui s'était passé pendant son absence, et s'entretint des plus grandes choses comme des plus petites. Il savait, par exemple, ce qui s'était passé au dîner du Roi à l'Hôtel-de-Ville, me faisant remarquer que les maréchaux n'y avaient pas eu de place; il me dit même que

ma femme n'y avait pas été invitée: ce qui est inexact: il est vrai seulement qu'elle n'y était pas allée, parce que l'invitation du Roi lui était parvenue à la campagne. Il me demanda des nouvelles de plusieurs personnes: je crois que ce fut lui qui me fit connaître la disgrâce de Soult, et la remise de son épée au Roi. Il était extrêmement bien informé de tout ce qui se passait et de tout ce qui s'était passé à Paris; il cita plusieurs femmes de maréchaux, comme n'ayant pas été invitées au dîner de l'Hôtel-de-Ville.

Il parla de la cérémonie funèbre du 21 janvier. Il me demanda ce que faisait Soult, et pourquoi ce ministre avait coupé les divisions militaires en deux, en envoyant deux lieutenans-généraux pour chaque division, de manière que chacun d'eux correspondait directement avec le ministre. Cette disposition parut singulière à beaucoup de monde. Soult avait placé des généraux à lui dans ces divisions, ils correspondaient directement avec le ministre qui, de cette manière, avait des gens qui étaient à lui, et d'autres qui étaient au Roi. Aussi, en arrivant à Besançon, je trouvais le général Mermet qui partageait, à mon insu, depuis vingt jours, le commandement de la division avec Bourmont. Mermet était placé à Lons-le-Saulnier, Bourmont à Besançon.

D. Buonaparte ne vous rappelait-il pas, dans sa lettre du 13, vos anciennes liaisons, et ne vous tutoyait-il pas?

R. Non: jamais je n'ai été tutoyé par lui. Il me parlait seulement de mes campagnes, il me disait qu'il se rappelait toujours avec plaisir mes actions: je crois qu'il m'y appelait *le brave des braves*, ainsi qu'il le faisait quelquefois.

D. D'après ce que vous m'avez déclaré dans votre premier interrogatoire, il paraît que vous avez conservé, jusques au 13 au soir, l'espérance de faire marcher vos troupes contre Buonaparte, et que vous n'avez eu à punir aucune rébellion de leur part?

R. Je n'ai eu à punir qu'un officier, ainsi que je vous l'ai raconté. Le bouleversement n'a eu lieu que le 14 au matin. Auparavant il n'y avait que de la fermentation. Le préfet vint me déclarer, après la publication de la proclamation, qu'ayant prêté serment au Roi, il voulait rester fidèle et qu'il se retirait. Je l'autorisai à se retirer à la campagne. On peut lui demander si je cherchai à le détourner de cette résolution. Il fut le seul, avec le colonel Dubalen, qui me fit des observations et me montra de l'opposition.

Le maréchal termine en disant: Je voudrais que vous pussiez annuler ce que j'ai dit dans mon dernier interrogatoire à l'égard de Gérard, de Bourmont et d'autres généraux.

Je ne veux dénoncer personne. Je ne desire que prouver au Roi que je n'ai pas eu l'intention de le trahir; lorsque je l'ai quitté, je suis parti avec l'intention de sacrifier ma vie pour lui. Ce que j'ai fait est un grand malheur, j'ai perdu la tête, je n'ai jamais formé le complot de trahir le Roi. J'aurais pu passer aux Etats-Unis, je ne suis resté que pour sauver l'honneur de mes enfans; j'avais annoncé, en partant de Paris, que j'étais prêt à me mettre à la disposition du Roi. Je ne tiens pas à la vie, je ne tiens qu'à l'honneur de mes enfans.

Après les interrogatoires faits par M. Decazes, le général comte Grundler donna lecture de ceux auxquels il a lui-même procédé.

Le maréchal lui remit d'abord la protestation suivante, que M. le rapporteur crut devoir joindre aux pièces:

Je déclare, par ces présentes, décliner la compétence de tout conseil de guerre, pour être jugé en conformité de l'ordonnance du Roi du 24 juillet dernier. Cependant, par déférence pour MM. les maréchaux de France et lieutenans-généraux qui composent le conseil de guerre, je suis prêt à répondre aux questions qu'il plaira à M. le maréchal-de-camp, comte Grundler (remplissant les fonctions de rapporteur), de m'adresser.

A la Conciergerie, le 14 septembre 1815.

Le maréchal prince de la Moskowa.

Le général fait ensuite à l'accusé la question suivante:

Savez-vous pourquoi vous avez été arrêté?

R. Je n'ai eu connaissance du motif de mon arrestation qu'à Aurillac, département du Cantal, où l'on m'a donné connaissance de l'ordonnance du Roi du 24 juillet dernier.

D. Où avez-vous été arrêté, et par quel ordre?

R. J'ai été arrêté dans le château de Bessons, département du Lot, par ordre de M. Locard, préfet du Cantal, le 3 août dernier, par un capitaine, un lieutenant et quatorze gendarmes, qui m'ont de suite conduit à Aurillac.

D. Pourquoi, à l'époque du 3 août, vous trouviez-vous dans le département du Lot?

R. J'ai quitté Paris le 6 juillet, à l'entrée des alliés dans la capitale. Mon intention était de me rendre en Suisse: j'avais des passeports du ministre de la police générale et un congé illimité du ministre de la guerre, qui m'autorisait à me rendre dans ce pays pour y rétablir ma

santé. J'avais appris en route que Lucien Buonaparte, qui avait passé par Lyon, avait dîné chez le général en chef de l'armée autrichienne, comte de Bubna, et probablement sur le rapport qu'il a fait du passage de ce personnage, il avait été arrêté à Turin. Le commissaire-général de police de Lyon étant venu me rendre visite, me prévint que toutes les routes qui conduisaient en Suisse étaient gardées par les Autrichiens, qu'il était à craindre que je ne fusse arrêté par eux, et me conseilla ou de leur demander des passeports, ou d'aller aux eaux minérales de Saint-Alban, près Rouanne, en attendant des nouvelles de Paris, à quoi je répondis que s'il n'y avait pas sûreté pour moi d'aller en Suisse, je préférerais rétrograder sur Paris. Le passeport dont j'étais porteur fut visé par ce commissaire-général de police, pour retourner à Paris. Cependant je me décidai à me rendre provisoirement à Saint-Alban, ayant appris que Moulins et d'autres villes voisines étaient occupées par les Autrichiens. C'est-là, à Saint-Alban, qu'une personne de confiance qui me fut envoyée par madame la maréchale Ney, m'engagea à la suivre dans le château de Bessonis, appartenant à une parente de madame la maréchale, et où j'arrivai le 29 juillet. J'y restai jusqu'au 5 août, époque de mon arrestation. Conduit, comme je l'ai dit plus haut, à Aurillac, le jour même, et déposé à la maison de ville; j'y restai jusqu'au 15 du même mois, que l'ordre de me conduire à Paris fut apporté par le capitaine de gendarmerie Jomard, accompagné d'un lieutenant, qui me firent partir et m'accompagnèrent jusqu'à la Conciergerie, où j'arrivai le 19 au matin.

D. Avez-vous écrit à Napoléon Buonaparte pendant qu'il était dans l'île d'Elbe, ou à quelques-unes des personnes qui l'y avaient accompagné ?

R. Jamais.

D. Avez-vous, à la même époque, reçu des lettres de Napoléon ou des personnes qui étaient près de lui ?

R. Non.

D. Avant le retour de Napoléon en France, aviez-vous reçu quelques avis de son projet d'y revenir ?

R. Non ; je n'ai jamais rien su de ses projets.

D. Où étiez-vous lorsque Buonaparte effectua son invasion dans le département du Var ?

R. J'étais à ma terre des Coudreaux, près Châteaudun, département d'Eure-et-Loir.

D. Comment avez-vous appris cette invasion ?

R. Je ne l'ai apprise qu'à mon arrivée à Paris, le 7 mars, par mon notaire, M^e Batardy.

D. Pourquoi, à cette époque, avez-vous quitté votre terre des Coudreaux ?

R. En vertu des ordres de M. le duc de Dalmatie, ministre de la guerre, qui me furent apportés par son aide-de-camp, datés du 5, et qui me furent remis le 6, dans l'après-midi. Ils m'annonçaient qu'en vertu des ordres du Roi, je devais me rendre de suite dans mon gouvernement de Besançon, où je recevrais de nouveaux ordres. Immédiatement après l'arrivée de l'aide-de-camp du duc de Dalmatie, je donnai mes ordres pour mon départ, et me mis en route dans la soirée, pour Paris, où je devais passer, ayant besoin de prendre des uniformes, et où j'espérais connaître le motif de ces dispositions, l'aide-de-camp du ministre n'ayant pu me donner aucun détail à ce sujet. Arrivé à peine, je me rendis chez S. A. R. M^{gr} le duc de Berry, qui me confirma la nouvelle que m'avait déjà donnée mon notaire, et me demanda si je connaissais le colonel Labédoyère : je lui répondis qu'il avait été aide-de-camp du prince Eugène. Ne croyant pas pouvoir faire ma cour au Roi avant mon départ, parce qu'on m'avait annoncé que S. M. était souffrante, je priai S. A. R. de vouloir bien me mettre aux pieds du Roi, et de l'assurer de tout le zèle que je mettrais à remplir mes devoirs. S. A. R. voulut bien me le promettre. En sortant des Tuileries, je me rendis chez le ministre de la guerre, à qui je demandai s'il pouvait, préalablement aux instructions qu'il m'annonçait que je trouverais à Besançon, me faire connaître l'ensemble des opérations et des dispositions prises pour déjouer les projets de Buonaparte. Il refusa de s'expliquer, en disant que je recevrais mes instructions dans mon gouvernement, que M. le général de Bourmont, commandant la 6^e division militaire, avait déjà des ordres qu'il me remettrait à mon arrivée à Besançon.

(Ici le maréchal s'excuse de répondre sur le contenu des ordres qu'il reçut à son arrivée à Besançon et sur le nombre de troupes qu'il mit en mouvement. Il a besoin, dit-il, pour donner à ce sujet des explications satisfaisantes, de revoir ses papiers. Il renvoie, au surplus, aux copies qui doivent exister au ministère de la guerre.)

D. A quel endroit et quel jour avez-vous rejoint vos troupes ?

R. A Lons-le-Saulnier, le 12 mars ; c'était le point de rassemblement que j'avais donné par suite des nouvelles qui me furent apportées le 10, à Besançon, par M. de Maille, premier gentil-

homme de la chambre de Monsieur, qui avait accompagné ce prince à Lyon, et duquel j'appris les premières nouvelles de la prise de Grenoble par Buonaparte, de la défection des troupes et du mouvement rétrograde de Monsieur sur Rouanne. Je me déterminai à rejoindre les troupes mises en marche sur Lyon par le général de Bourmont. Je chargeai M. le duc de Maille, qui devait retourner auprès du comte d'Artois, d'engager ce prince à me donner un rendez-vous et de faire en sorte de nous rejoindre entre Auxonne et Besançon. Les troupes furent échelonnées depuis Bourg, Saint-Amour, Lons-le-Saulnier et Poligny, à l'exception du 6^e régiment d'hussards, qui de Dôle fut envoyé à Auxonne.

D. Quand V. Exc. rejoignit ces troupes, quels rapports reçut-elle sur les dispositions où elles étaient pour servir la cause du Roi ?

R. On m'assura que les troupes étaient fort mal disposées, et pour chercher à les maintenir dans le devoir, j'assemblai les corps d'officiers au fur et à mesure que je rencontrai les régiments sur la route, afin de les rappeler à leur devoir et à la fidélité qu'ils devaient au Roi. Les généraux Bourmont et Lecourbe étaient présents, et peuvent rendre témoignage de tout ce que j'ai dit et fait pour raffermir les corps d'officiers dans le sentiment de leur devoir.

Pour répondre à diverses interpellations qui lui sont faites par M. le général-rapporteur, M. le maréchal répète tous les détails qu'on a déjà vus dans ses réponses à M. le préfet, tant au sujet des agens de Buonaparte, qui vinrent le trouver à Lons-le-Saulnier, la nuit du 13 au 14 mai, que sur le contenu de la lettre qu'ils lui apportèrent de la part de Bertrand. Il ajoute seulement : Bertrand me disait dans sa lettre qu'il était inutile de s'opposer au dessein de Buonaparte, que son opération était positive et bien concertée, et qu'il me rendait responsable du sang français qui serait versé inutilement dans cette circonstance. La crainte d'allumer la guerre civile en France, et l'impossibilité de m'opposer avec succès à une tentative que l'on me disait arrêtée avec l'Autriche et l'Angleterre, me déterminèrent à ne prendre contre les émissaires de Buonaparte aucune mesure de rigueur.

M. le maréchal Ney a subi, devant M. le général comte Grundler, plusieurs autres interrogatoires dont nous allons extraire les passages les plus importants.

D. Vous avez déclaré que vous n'aviez vu les agens de Buonaparte, pour la première fois, que dans la nuit du 13 au 14 mars. Pourquoi donc votre proclamation est-elle datée du 15 ?

R. C'est à tort qu'elle porte cette date. Elle est réellement du 14. Je l'ai lue moi-même à une fraction des troupes, le reste l'a connue par l'ordre du jour. Le maréchal convient qu'il a eu connaissance, mais seulement par les journaux, et non officiellement, de l'ordonnance du Roi, qui déclarait Buonaparte traître et rebelle, et qui ordonnait à tous les citoyens de lui courir sus.

Une grande partie des troupes, dit-il, avait déjà abandonné la cause du Roi, avant qu'il eût publié la proclamation : deux bataillons du 76^e s'étaient même permis de garder prisonnier, à Bourg, leur général le maréchal-de-camp Gauthier ; et comme les mauvaises dispositions des troupes ne peuvent le justifier de s'être réuni à Buonaparte, il rejette ce que sa conduite offre de criminel sur la force des circonstances et la crainte de la guerre civile.

Les agens de Buonaparte avaient déjà réussi à influencer la totalité des troupes. Dès le 10 et le 11 une grande partie des soldats avait commencé à désertir. Un grand nombre d'agens obscurs et inconnus s'étaient mêlés parmi eux. J'ai su depuis que deux aigles leur avaient été apportées. L'exaltation était à son comble ; un silence sinistre annonçait que les troupes étaient prêtes à lever l'étendard de la révolte. Les soldats menaçaient de me tuer, ainsi que cela me fut rapporté par le général de Bourmont et par plusieurs autres officiers. J'étais moi-même troublé de la position affreuse où je prévoyais que la France allait se trouver, et j'ai plutôt suivi l'entraînement général que je n'ai donné l'exemple.

Le matin du jour où je lus la proclamation aux troupes, je fis appeler chez moi les généraux Lecourbe et Bourmont ; je leur en donnai communication. Je sommai ce dernier, au nom de l'honneur, de me dire ce qu'il en pensait. Ils en approuvèrent le contenu, et m'accompagnèrent sur le terrain où le général Bourmont avait fait assembler les troupes.

D. Lorsque vous eûtes pris le parti de rejoindre Buonaparte, écrivîtes-vous aux maréchaux Suchet et Oudinot pour les prévenir de votre détermination ?

R. Non. Je crois me rappeler que je leur écrivis quelques jours après pour leur transmettre les ordres qui m'avaient été adressés par le général Bertrand.

D. Où avez-vous rejoint Buonaparte ?

R. A Auxerre, direction qu'il m'avait fait indiquer pour la marche des troupes.

D. Avez-vous reçu, du 13 au 14 mars, des ordres des ministres du Roi ?

R. J'ai reçu une lettre du ministre de la guerre, à Besançon ou en route, qui me faisait connaître les mouvements ordonnés par lui au maréchal Suchet et Oudinot ; mais je ne me rappelle pas précisément la date.

D. N'avez-vous pas donné l'ordre de faire arrêter plusieurs officiers-généraux et supérieurs employés dans votre département, entre autres les généraux comte de Bourmont, Lecourbe, Delort, Jarry, M. le comte de Séez, préfet du département du Doubs, et M. le maire de Dôle ?

R. Oui, d'après l'ordre que j'en ai reçu de Buonaparte : c'était une mesure provisoire que l'on croyait utile, mais qui ne les a pas atteints, la plupart de ceux que vous me désignez étant arrivés à Paris presque en même temps que Buonaparte. J'ai vu depuis qu'ils n'avaient pas été inquiétés, et que l'ordre avait été envoyé au général Mermet, commandant à Besançon, de mettre en liberté ceux qui avaient été arrêtés, excepté le préfet de Besançon, qu'on fit sortir de la ville.

D. Connaissez-vous M. Cayrol, commissaire-ordonnateur ?

R. Oui.

D. Pourquoi l'avez-vous fait arrêter à Lons-le-Saulnier ?

R. Je ne me rappelle pas avoir donné cet ordre-là. Je crois me souvenir que lui ayant reproché de n'avoir pas pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la subsistance des troupes, je lui ordonnai de se rendre à Besançon pour y pourvoir.

D. En arrivant à Besançon, donâtes-vous l'ordre de désarmer la place ?

R. Non.

D. Savez-vous si le directeur d'artillerie fit retirer des canons de dessus les remparts, et par quel ordre ?

R. Je n'en ai rien su. On peut en demander compte au général de Bourmont, pour savoir s'il y avait des ordres ministériels à cet égard.

D. Vous rappelez-vous avoir fait demander, par votre chef d'état-major une somme de 15,000 fr. à M. le préfet de Besançon ?

R. Non.

D. De qui le général Gauthier recut-il l'ordre de rétrograder sur Bourg avec le 76^e ?

R. Je suppose que c'est du général de Bourmont.

D. Par qui V. Exc. apprit-elle la révolte du 76^e, et son départ pour rejoindre Buonaparte ?

R. Par le préfet de l'Ain et deux autres personnes qui arrivaient de Lyon.

D. Quelles étaient les forces sous vos ordres à Lons-le-Saulnier, tant infanterie que cavalerie et artillerie ?

R. Il y avait à Lons-le-Saulnier les 60^e et 77^e de ligne, 5^e de chasseurs et 5^e de dragons ; l'artillerie n'était point encore arrivée.

D. D'où V. Exc. attendait-elle son artillerie ?

R. De Besançon. Le général Mongenet avait l'ordre de la diriger sur Lons-le-Saulnier. Je crois qu'il y arriva une batterie le 15, mais je ne puis pas l'affirmer, parce que j'étais déjà parti de cette ville.

D. V. Exc. a écrit le 15, de Lons-le-Saulnier, une lettre au ministre de la guerre, dans laquelle elle lui fait connaître la composition des deux divisions sous ses ordres. Ces troupes étaient donc à Lons-le-Saulnier ou dans les environs ?

R. Je vous ai déjà répondu que deux régiments étaient à Lons-le-Saulnier. Le reste était cantonné aux environs, à l'exception du 3^e de hussards dont une grande partie était déjà passée à Buonaparte, du 6^e de hussards que j'avais dirigé sur Auxonne, et du 76^e qui était à Bourg. Quant à l'artillerie, elle n'était point encore arrivée en totalité, et les divisions dont j'ai fait connaître la composition au ministre, n'auraient pu être réunies que le 15.

D. De quoi se composaient vos approvisionnements de guerre, le 15 à Lons-le-Saulnier ?

R. Je ne puis répondre positivement à cette question. Je sais seulement que quelques-uns des régiments d'infanterie devaient avoir 50 cartouches par homme ; d'autres régiments n'en avaient pas du tout. On avait mis une telle précipitation à faire partir les troupes, que le général de Bourmont avait oublié de faire donner des cartouches à quelques-uns des régiments. A mon arrivée à Besançon, il n'y avait pas encore un seul cheval de réuni pour le service de l'artillerie de mon corps d'armée, ce qui m'obligea de faire partir de Lons-le-Saulnier, pour Besançon, un officier d'état-major du ministre de la guerre, qui arrivait de Lyon avec M. le marquis de Soran, pour demander au directeur d'artillerie de m'envoyer des cartouches en poste.

D. Avez-vous fait à M. Pessinges de Pechamp, votre chef d'état-major, quelques confidences sur votre projet de vous réunir à Buonaparte ?

R. Non.

D. Pourriez-vous nous représenter et la lettre que vous reçûtes du général Bertrand, de la part de Napoléon, dans la nuit du 13 mars, et l'original de la proclamation que vous avez lue

aux troupes, et qui, d'ites-vous, était jointe à la lettre du général Bertrand ?

R. Ces deux pièces doivent se trouver dans mes papiers.

D. Vous rappelez-vous avoir dit sur la place de Lons-le-Saulnier, aux personnes qui vous entouraient, après la lecture de la proclamation, que le retour de Buonaparte en France, était arrangé depuis plus de trois mois ?

R. Non, je ne me rappelle pas cela.

D. N'avez-vous pas dit à l'ordonnateur Cayrol : « Il y a trois mois que je savais cela de l'île d'Elbe ? »

R. Non.

On a présenté à M. le maréchal Ney, un grand nombre de pièces qu'il a reconnues et signées comme étant celles qui ont été saisies dans son portefeuille, le 5 août, jours de son arrestation. La plupart sont relatives à ses affaires particulières. Il y a parmi ces pièces un congé illimité délivré par le prince d'Eckmühl, des passeports délivrés par le ministre Fouché; l'un des deux porte les faux noms de Michel Théodore Neuhourg : son objet était de faciliter l'incognito que le maréchal voulait garder en voyageant. On y trouve encore une feuille de route sous le faux nom de Raiset, major au 3^e régiment de hussards. Quand M. le rapporteur lui a demandé s'il reconnaissait la proclamation insérée dans le *Moniteur* du 21 mars dernier, pour être celle qu'il a lue aux troupes à Lons-le-Saulnier, il a répondu : cette proclamation est évidemment fautive, puisqu'elle ne porte ni la vraie date, ni ma signature; je n'ai jamais été dans l'usage de signer, le prince de la Moskowa. Cette qualité précédait mon nom, et tous les actes que j'ai faits dans ma vie politique et militaire sont signés Ney.

D. Avez-vous donné à Dôle l'ordre de faire imprimer et afficher une proclamation ?

R. Je ne me le rappelle pas.

D. Avez-vous dit, le 15 mars, au maire de Dôle, en présence du sous-préfet, que depuis trois mois MM. les maréchaux de France avaient formé le projet de renverser le gouvernement des Bourbons, et que depuis un mois ce projet avait été définitivement arrêté ?

R. C'est une fausseté : je ne connaissais pas le maire de Dôle. Je crois me rappeler l'avoir vu à mon passage par cette ville; mais je ne lui ai fait aucune espèce de confidence ni de déclaration dans le genre de celles qui sont rapportées dans sa déposition.

D. Avez-vous fait faire la recherche des deux pièces dont je vous ai invité à nous représenter l'original, savoir : la lettre de Bertrand et la proclamation que vous assurez y avoir été jointe ?

R. J'en ai fait faire la demande à M^{me} la maréchale; elle m'a répondu qu'à l'époque où elle apprit mon arrestation, et l'exécution du colonel Labédoyère, un premier mouvement d'inquiétude la détermina à donner l'ordre à son régisseur des Coudreaux de brûler tous les papiers qui se trouvaient dans mon château, et au nombre desquels se trouvaient les deux pièces que vous me demandez. Cet ordre a été exécuté.

On cite au maréchal les noms de MM. Vattaire, Curel et Faultrier, de Metz; Beausire, Bousquet, de Bellet, Saint-Geron et Caze, et on lui demande s'il connaît ces particuliers. Il déclare qu'il n'en connaît aucun.

On lui donne ensuite lecture de différentes pièces qui rapportent ce qu'il a dit à diverses époques à Lille, à Metz, et dans d'autres villes, contre les Bourbons, et pour préconiser le gouvernement de Buonaparte. Voici les explications dans lesquelles il entre à ce sujet :

Je suis parti de Paris le 25 mars, par ordre de Buonaparte, pour me rendre à Lille. Je reçus dans cette ville une lettre très-longue de lui, le 25 ou le 26, dans laquelle il me prescrivait de parcourir toute la frontière du nord et de l'est de la France, depuis Lille jusqu'à Landau; de passer la revue des troupes; de visiter les places pour m'assurer de l'état des fortifications et de la situation de leurs approvisionnements de guerre et de bouche ainsi que les hôpitaux militaires.

Dans cette mission, où je déployai le caractère de commissaire extraordinaire, j'étais également chargé de donner des renseignements sur les fonctionnaires civils et militaires, de les suspendre provisoirement quand je le croirais convenable, et de proposer leur remplacement. On sait que je n'ai usé qu'avec une extrême réserve de ce pouvoir, et que personne n'a été déplacé par moi. Lorsque j'arrivais dans les villes, les autorités civiles et militaires venaient me rendre visite. Je m'informais à elles de l'état des choses : je leur faisais part des ordres que j'avais reçus et des pouvoirs qui m'étaient confiés. Il était tout simple que je leur parlasse dans le sens du gouvernement d'alors; mais je nie formellement avoir tenu aucun discours ou propos insultans pour le Roi ou les princes de sa famille : mes instructions portaient l'ordre exprès d'annoncer partout que l'empereur ne voulait et ne pouvait plus faire la guerre hors

des frontières de France, d'après les arrangements faits et conclus à l'île d'Elbe entre lui, l'Angleterre et l'Autriche; que l'impératrice Marie-Louise et le roi de Rome devaient rester à Vienne en otage, jusqu'à ce qu'il eût donné à la France une constitution libérale et exécuté toutes les conditions du traité, après quoi elle viendrait le joindre avec son fils à Paris.

J'avais en outre l'ordre, dans le cas où le Roi ou quelques princes de la famille royale tomberaient en mon pouvoir, de ne rien faire pour les retenir, mais de les laisser aller où ils jugeraient convenable, et de protéger même leur sortie du territoire français. Je devais rendre compte tous les jours directement à Buonaparte lui-même.

D. Avez-vous dit, le 14 mars, à M. de Vaulchier, préfet du Jura, que le retour de Buonaparte était depuis long-tems préparé; que vous correspondiez avec l'île d'Elbe fréquemment et facilement; que le ministre de la guerre et plusieurs maréchaux étaient dans le complot.

R. Je nie formellement l'assertion de M. le marquis de Vaulchier. J'ai bien pu l'engager, dans l'intérêt de la troupe et des citoyens, à conserver l'administration de son département, pour y maintenir la tranquillité publique, et protéger les personnes et les propriétés; mais je n'ai jamais dit avoir correspondu avec l'île d'Elbe avant le retour de Buonaparte. J'ai déjà fait connaître que j'ignorais entièrement ses projets, et l'on a dû voir que je n'appris son débarquement sur les côtes de France que par M. Bastardy, mon notaire. Toutes les mesures que j'ai ordonnées jusqu'au 14 au matin, étaient dans les intérêts du Roi, et prouvent qu'elles avaient pour but de contraindre et d'arrêter la marche de Buonaparte. Si à cette époque la troupe avait été pourvue des munitions de guerre que j'attendais de Besançon, si j'avais eu les canons qu'on m'avait promis d'envoyer, et si j'avais pu compter sur l'esprit des troupes, je n'aurais pas hésité à marcher à la rencontre de Buonaparte, quoique je fusse inférieur en forces. Les renseignements que je reçus à cette époque sur les progrès et les forces de Buonaparte, ne pouvaient point me laisser l'espoir de le combattre avec le moindre succès. Chaque jour les soldats désertaient en grand nombre, et manifestaient l'intention de se réunir à lui. Les habitans des villes, le peuple des campagnes travaillaient l'opinion des soldats et les engageaient à la défection. Si j'ai été entraîné à suivre le mouvement général, c'était dans la crainte d'attirer sur ma patrie des malheurs incalculables. Abandonné à moi-même, je n'ai pas trouvé dans mes lieutenans les conseils dont j'avais tant besoin et que je leur demandais.

Depuis la défection de l'armée de Lyon, toute la responsabilité morale pesait sur moi seul, et cependant mes moyens contre Buonaparte diminuaient tous les jours par la défection et l'influence toujours puissante de ses agens. Si j'ai failli dans cette circonstance, on doit me rendre la justice de penser que jamais je n'ai eu l'intention de trahir le Roi, seulement j'ai préféré ma patrie à tout.

M. le maréchal termine en exprimant le désir de voir figurer comme pièce au procès, la lettre que le général de Bourmont reçut le 14 au matin de Bertrand, de la part de Buonaparte, et dans laquelle on l'invitait à diriger les troupes du sixième gouvernement sur Dijon.

Il a ensuite été fait lecture du procès-verbal d'information contenant les dépositions des témoins.

La plupart de ces témoins seront appelés à l'audience et y seront entendus. Nous suivrons leurs dépositions orales. Voici la substance de celles qui ont été lues :

M. Jacques Duval d'Epréménil, chef d'escadron, attaché au ministère de la guerre, déclare qu'il fut envoyé vers le maréchal Ney, par le ministre de la guerre; qu'il apprit en route la défection du maréchal; que tout lui paraissait termine, vu l'exaspération des troupes et de la population; il revint à Paris, rendre compte au ministre de sa mission.

M. Bastardy, notaire du maréchal, dépose, qu'étant allé, le 7 mars, porter au maréchal, son traitement de février, il le trouva dans une ignorance absolue de l'événement du débarquement de Buonaparte, quoique cet événement fut signalé dans le *Moniteur* du même jour. Quand il n'y eut plus lieu de douter de l'exactitude de cette nouvelle, le maréchal s'appuya la tête sur sa cheminée, en s'écriant : ah ! mon Dieu, quel malheur ! quelle chose affreuse ! que va-t-on faire ! qu'a-t-on à opposer à cet homme-là ; et autres exclamations de même nature.

M. Philippe de Ségur, maréchal-de-camp, dépose, que le même jour, 7 mars, il apprit de M. le maréchal Ney, la nouvelle du débarquement de Buonaparte, et que tout ce que le maréchal dit, à l'occasion de cet événement, était d'un serviteur fidèle du Roi.

M. le duc de Grammont déclare n'avoir pas été présent à l'audience donnée au maréchal par S. M.

M. le prince de Poix déclare qu'il était à l'audience du Roi, lorsque le maréchal y fut admis; que S. M. lui dit : partez, je compte sur votre fidélité; que le maréchal répondit qu'il se faisait fort de ramener Buonaparte dans une cage de fer; que le Roi lui présenta la main; que le maréchal baisa la main de S. M. et partit.

M. le duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre du Roi, fait une déposition conforme à celle de M. le prince de Poix.

M. le colonel Clouet, premier aide-de-camp du maréchal Ney, dépose que, voyant que les troupes avaient arboré la cocarde tricolore, et que le maréchal avait pris la résolution de se joindre à Buonaparte, il entra dans la chambre du maréchal, et lui demanda la permission de retourner dans sa famille, permission qui lui fut accordée. Le témoin revint à Paris; il y apprit que le ministre de la guerre avait donné l'ordre d'arrêter plusieurs personnes, parmi lesquelles il était compris, et que leurs biens étaient séquestrés : cette raison, et d'autres considérations, le déterminèrent à rentrer au service dans son grade.

M. le général Mermet déclare qu'il a été mis aux arrêts par le maréchal, à raison d'ordres qu'il avait donnés pour le service du Roi.

M. le général baron Gauthier déclare qu'il se rendit dans le département de l'Ain, et qu'il trouva la populace amentée; mais que, par sa fermeté, il contint les esprits; que le lendemain il fut entraîné à Châlons, où on trouva Buonaparte.

M. le duc de Maillé déclare qu'il fut envoyé, par ordre de M^{te} le duc de Berry, à Besançon; il ne l'y trouva pas, mais il trouva le maréchal Ney, qui parut surpris de la retraite de Monsieur sur Moulins, et qui montra les meilleures dispositions pour le service du Roi; mais que deux jours après tout était changé.

M. le marquis de Saurant, aide-de-camp de Monsieur, dit qu'il fut envoyé près de M^{te} le duc de Berry; qu'il rencontra le maréchal Ney, qui l'emmena à Lons-le-Saulnier; les dispositions des troupes lui parurent inquiétantes; le maréchal le rassura; ensuite le maréchal recut les proclamations de Buonaparte. Le témoin repartit le 15 avec les dépêches du maréchal, lequel paraissait être dans le meilleur esprit.

M. de Saint-Amour, officier supérieur, a été envoyé à Grenoble, où il ne put point pénétrer; il revint à Lyon, auprès de Monsieur; on doutait alors de la fidélité des troupes. Le témoin sortit de Lyon et se dirigea vers Lons-le-Saulnier pour trouver le maréchal Ney, et l'engager à se retirer du côté de Moulins; il le trouva à Quingey; il lui raconta ce qu'il avait vu; le maréchal parut affligé, mais dans la ferme résolution de combattre Buonaparte; nos troupes se battraient, disait-il; je tuerais le premier qui refusera de marcher; je tirerai moi-même le premier coup de fusil; les soldats sont ce qu'on veut qu'ils soient; d'ailleurs c'est le canon qui les fait marcher, et l'un de mes aides-de-camp, lieutenant d'artillerie, l'appliquera bien; il faut courir sur Buonaparte comme sur une bête fauve dont on redoute les coups de dents; il y a encore du remède. On proposa alors au maréchal le service des gardes nationales de la Franche-Comté; il le refusa, en disant que ce secours serait complètement inutile, la ville de Lons-le-Saulnier n'offrant pas de position militaire; laissez, dit-il, ces bonnes gens-là dans leurs foyers, il nous causeraient plus d'embarras qu'ils ne nous rendraient de services; il ne nous faut ni pleurnicheurs ni pleurnicheuses.

M. le comte de Cey, ancien préfet du Doubs, déclare que le maréchal Ney arriva le 10 à Besançon, et lui demanda 15,000 fr. qu'il lui refusa, que depuis il n'a reçu aucune lettre du maréchal.

M. le comte de la Jennesière, officier supérieur, dépose qu'ayant appris le débarquement de Buonaparte, il alla offrir ses services à M. le comte de Bourmont, qui les accepta; il se rendit ensuite à Lons-le-Saulnier avec ses officiers, le 14 mars, le maréchal lut aux troupes sa proclamation et embrassa les généraux. Le témoin se rendit à Dôle, où il écrivit au maréchal une lettre dont on donne lecture, et qui porte en substance : que le témoin donnait sa démission, ne sachant pas transiger avec l'honneur et la fidélité au Roi.

Les 12 et 15 mars, le maréchal excitait encore les troupes à garder fidélité au Roi; le témoin pense que beaucoup d'officiers étaient restés fidèles; il ajoute que la proclamation et la conduite du maréchal Ney ont beaucoup influé sur la conduite de l'armée, et contribué à la détacher de son dévouement au Roi. Le même témoin rend compte de la manière dont le maréchal Ney, après avoir fait battre un ban et l'épée haute, lut aux soldats la proclamation du 15 mars. Les soldats criaient *vive l'Empereur* ! Le maréchal Ney embrassa toutes les personnes qui se trouvèrent auprès de lui, leur assura que cette affaire était arrangée depuis plus de trois mois et que le retour de Buonaparte était le vœu de l'armée.

Un autre témoin dépose qu'à la lecture de la proclamation, les officiers placés au centre du carré furent atterrés; un colonel et un major firent observer au maréchal que le langage de sa proclamation était peu conforme à celui qu'il avait tenu, quelque tems auparavant, à l'esprit qu'il aurait dû donner aux troupes.

Il ne pense pas qu'avant le 13 mars, le maréchal eût eu communication avec Buonaparte.

Le témoin a vu la signature du général Bertrand sur un billet que le maréchal lui a dit avoir reçu; ce billet annonçait que l'entreprise de Buonaparte était concertée avec les puissances étrangères.

M. le comte Fridlain, lieutenant-général, déclare qu'il n'a jamais eu de relation avec le maréchal Ney, qu'il l'a vu seulement en mars 1814; il ajoute qu'il ne sait si des officiers des grenadiers royaux ont été envoyés au maréchal.

M. Cairel, commissaire des guerres, déclare qu'il était ordonnateur à Lons-le-Saulnier le 10 mars, lorsque le maréchal Ney le fit demander, et lui dit qu'il allait marcher sur Lyon contre Buonaparte. Le témoin le suivit comme ordonnateur, il assista à la lecture de la proclamation du maréchal Ney à Lons-le-Saulnier. Après cet acte le déclarant donna sa démission.

M. le maréchal Suchet, duc d'Albusera, déclare qu'il n'a eu que des rapports de service avec M. le maréchal Ney pendant les 10, 11, 12 et 13 mars: ces rapports se bornent à trois dépêches qu'il a reçues du maréchal. On lit ces dépêches qui contiennent les dispositions prises et à prendre contre Buonaparte.

M. le maréchal, duc de Reggio, déclare qu'il n'a reçu en mars dernier que deux lettres du maréchal Ney, elles étaient pour M^{me} la maréchale, qui les représentera.

M. de Rochemont déclare qu'il était employé dans les droits réunis en mars dernier; il apprit qu'on cherchait une personne assez fidèle au Roi, pour se charger d'une mission à Mâcon, le témoin s'offrit lui-même; il s'agissait d'observer l'armée de Buonaparte et de rendre compte de ses forces. Le témoin arriva à Bourg, fut détourné de son projet par les mauvaises nouvelles qu'on lui donna; mais il partit et se rendit à Mâcon, là on visita son passeport, et un gendarme vint l'avertir qu'il allait être arrêté; le témoin partit de Mâcon, il se dirigea sur Autun, où il était resté depuis.

M. de Boursiac, sous-préfet à Poligny, déclare que dans la nuit du 11 au 12 mars, il vit une voiture de poste et deux officiers-généraux en descendre, c'étaient le maréchal Ney et le général de Bourmont; il les invita à venir chez lui, ce qu'ils acceptèrent: le maréchal montra la plus grande virulence contre Buonaparte. Ils partirent à minuit et le sous-préfet ne les revit plus.

M. le comte de Villars déclare qu'il alla à Lons-le-Saulnier le 13 mars, comme ancien colonel des gardes d'honneur; il parla à M. le général Bourmont et au maréchal. Ce dernier lui recommanda de ne point amener les hommes dont il disposait, parce que Lons-le-Saulnier n'était point une position, mais qu'il pouvait les assembler à Poligny, ce qui se fit. La même mesure fut prise par le témoin à Arbois. Le 15 mars le témoin apprit la lecture de la proclamation du maréchal Ney, et l'insurrection de la ville de Lons-le-Saulnier; même chose arriva à Poligny et à Arbois. Le lendemain soir les généraux de Bourmont et Lecourbe arrivèrent; M. de Villars les entretenait, et voyant une cocarde tricolore au général Lecourbe, il lui en exprima son étonnement: Que voulez-vous, répondit le général en jurant, les soldats ne veulent pas se battre. — Cependant le général Lecourbe ajouta, que si les soldats avaient été bien commandés, ils auraient combattu pour le Roi, mais le maréchal Ney avait exprès disséminé ses troupes par petits détachemens, afin d'être plus sûr de l'effet de sa proclamation. Le général Lecourbe dit au témoin, qu'en abordant Napoléon, il lui aurait dit ce langage: « Il ne s'agit plus de gouverner arbitrairement; si vous voulez encore faire le tyran, nous saurons bien... si vous maltraitez encore les généraux... (Le général fit avec la main le geste indicatif de l'action de couper une tête). Nous ressemblons, continua le général, à l'Empire romain à l'époque de sa décadence; ils ont tous le diable au corps; si Buonaparte est tué, il s'en présentera quatre ou cinq qui voudront être empereurs; ce sera pis que tout ce que nous avons vu. »

M. le comte Grivel, maréchal-de-camp, déclare qu'il a vu le maréchal Ney le 13 mars dernier, et qu'il était dans de bonnes dispositions; que le 14 le témoin assista à la revue, dans laquelle le maréchal lut la proclamation. Le témoin se retira à Dôle, auprès de M. de Vauchier.

M. de Montgenet, maréchal-de-camp, déclare que le 10 mars le maréchal Ney est venu à Besançon et a pris des mesures militaires; qu'ensuite il est allé à Lons-le-Saulnier.

M. Delaur, lieutenant-général, déclare que le 14 mars, après avoir entendu la proclamation du maréchal Ney, il se retira; qu'alors le maréchal donna l'ordre de l'arrêter; mais que depuis cet ordre fut révoqué.

M. Pierre Boulongne, négociant à Paris, déclare que le 12 mars il revint de Lyon à Paris par Lons-le-Saulnier. Il fut conduit devant le maréchal Ney: il lui raconta l'entrée de Buonaparte à Lyon et les détails de cet événement. Le maréchal lui dit qu'il s'était concerté avec le maréchal Masséna, qui arriverait par les derrières; que l'entreprise de Buonaparte n'était rien, et qu'il en viendrait à bout.

M. Garnier, ancien maire de Dôle, dépose qu'ayant été admis chez le maréchal Ney, le 15 mars, il lui entendit tenir les propos les plus incendiaires contre l'auguste dynastie des Bourbons; qu'il fit illuminer la ville de Dôle, et répandit la proclamation qu'il avait lue la veille à Lons-le-Saulnier. Le témoin devait être arrêté; mais pendant trente-deux jours il erra dans une forêt, et échappa. Il pense que le maréchal pouvait arrêter l'entreprise de Buonaparte.

M. le lieutenant-général comte Heudelet de Bière dépose que ses papiers ayant été cachés, il ne peut sans eux faire une déclaration complète. Au mois de mars, il n'était point sous le commandement du maréchal, il était à Lyon, mais les communications du maréchal étaient très-tardives.

M. le comte de Bourmont, lieutenant-général, commandant de la 11^e division militaire, a été interrogé à Lille, en vertu d'une commission rogatoire, sur une série de trente-trois questions. Voici le résumé de ses réponses les plus importantes:

« L'esprit des chefs de corps et officiers supérieurs ne m'a point paru douteux. Presque tous voulaient franchement servir le Roi. La plupart des autres officiers montraient les mêmes sentimens. Quelques soldats tenaient de mauvais propos, particulièrement dans les troupes à cheval. Mais on espérait qu'en faisant un choix d'hommes pour l'avant-garde, et commençant avec eux le combat, presque tous les autres feraient leur devoir.

« Le 14 mars, le maréchal Ney, chez lequel je me trouvais avec le maréchal Lecourbe, avait ordonné de faire prendre les armes aux troupes. Après avoir parlé de l'impossibilité qu'il trouvait à ce que le Roi continuât de régner, il déclara que tout était fini, que le Roi devait avoir quitté Paris, qu'il allait lire aux troupes une proclamation qu'il nous montra.

« Le maréchal ne demanda pas mon avis; mais j'observai que rien ne pouvait forcer à marcher contre le Roi; que, s'il avait lieu de croire que le gouvernement ne pouvait se soutenir, il ne fallait pas entraîner la France dans un mouvement qui la perdrait, et qui le ferait peut-être tuer lui-même le premier. Le général Lecourbe fut de mon avis, et dit qu'il ne fallait pas lire la proclamation. Le maréchal ne nous écouta pas.

« Lorsque la proclamation eut été lue, les trois quarts de l'infanterie et les sous-officiers de cavalerie qui avaient mis pied à terre, crièrent *vive l'Empereur!* Je crois que les troupes seraient restées fidèles, si on les avait menées au combat, en prenant les précautions que j'avais proposées, et que le maréchal approuva: c'était de marcher les premiers à l'ennemi, de tirer les premiers coups de fusil, et de mêler des volontaires aux hommes choisis dans les bataillons pour former l'avant-garde.

« L'exemple du maréchal Ney, l'assurance qu'il donnait que tout était fini, qu'il n'y avait pas un coup de fusil à tirer, et que le Roi devait avoir quitté Paris pour retourner en Angleterre, entraîna tous les corps. Le plus grand nombre des officiers abandonna la cause du Roi, la supposant abandonnée par lui-même.

« Après la proclamation, les soldats, à qui on avait distribué du vin, se répandirent dans les rues, pillèrent le café Bourbon, et insultèrent quelques officiers. »

M. le maréchal Lecourbe, interrogé à Bésfort, dans un moment où il était dangereusement atteint de la maladie qui l'a conduit au tombeau, a dit:

« Je ne puis assurer si le maréchal Ney, avec ses troupes, eût pu arrêter le torrent; j'en suis sûr qu'il n'était plus tems. J'ignore s'il y a eu des agens de Buonaparte pour débaucher les troupes. Dans ce cas, ils auraient obtenu une influence bien pernicieuse.

« Le 13 mars (et non pas le 14) le maréchal Ney communiqua au général Bourmont et à moi la proclamation qu'il devait lire aux troupes. Nous fîmes des observations. Le maréchal chercha à nous persuader, en disant que c'était une affaire arrangée, que rien ne pouvait empêcher Buonaparte d'aller à Paris.

« La proclamation fit beaucoup d'effet sur les troupes qui étaient déjà mal disposées. Le 5^e ré-

giment de dragons fut le régiment qui se prononça avec le plus d'énergie, et entraîna les plus incertains, s'il y en avait.

« Beaucoup d'officiers gardèrent un morne silence; quelques-uns donnèrent leur démission, et se retirèrent. Le maréchal a employé toute sa persuasion pour nous entraîner avec lui. »

M. le maréchal-de-camp Gay, déclare que se trouvant à Lons-le-Saulnier à demi-solde, il alla faire visite au maréchal Ney; que celui-ci l'engagea à rester fidèle au Roi; le témoin ne sait que par oui-dire, les mesures qui ont été prises pour la défense du pays; il était à déjeuner chez le général Jarry lorsque le maréchal lut sa proclamation, après laquelle on cria: *Vive l'empereur!*

On lit une déclaration de feu M. le lieutenant-général Lecourbe, prise à Bésfort par le juge-instructeur; il était dans sa terre de Ruffey, lorsque, le 5 mars, il apprit le débarquement de Buonaparte; il se rendit auprès du maréchal Ney, à Lons-le-Saulnier, le maréchal lui donna le commandement de l'une des deux divisions qu'il forma, les officiers étaient excellens; le 13, le maréchal fit assembler ses généraux, et leur dit qu'il n'y avait plus à balancer, qu'il fallait se réunir à Buonaparte, ils ne tinrent aucun compte des observations de M. de Bourmont et du déclarant, et il leur lut sa proclamation; le témoin était auprès du maréchal quand ce dernier lut sa proclamation aux troupes et eut les plus funestes effets; mais le témoin ajoute que dans ce moment on était trop près de Lyon pour contenir long-tems les soldats.

Le général Jarry, commandant le département du Jura, a vu tous les jours le maréchal Ney à Lons-le-Saulnier jusqu'au 14, il ne l'a quitté à cette époque que pour ne point obéir aux ordres que celui-ci donnait au nom de Buonaparte. Le déposant assure que le maréchal lui a donné sa parole d'honneur, que le retour de Buonaparte avait été concerté par un traité avec l'Autriche et l'Angleterre. La dessus, M. le maréchal-de-camp Jarry donna sa démission et fut compris dans une liste de proscrits.

Le chef d'escadron de gendarmerie, Beauregard, a déposé qu'au moment où le maréchal lut sa proclamation à la droite de l'armée, les soldats de la gauche, qui n'avaient pas entendu à cause de l'éloignement, se mirent à crier *vive le Roi!* Plusieurs officiers y coururent, et expliquèrent aux soldats que c'était *vive l'empereur!* qu'il fallait crier.

Le maréchal parcourait tous les rangs comme un homme en délire: il embrassait tout le monde, jusqu'aux fifres et aux tambours. La contenance froide de M. de Beauregard le surprit; il lui demanda, avec un ton féroce, dit le témoin, s'il était Français? — Oui. — En ce cas, embrassons-nous, tout est fini, *vive l'empereur!* Le témoin déclara avoir étudié cet embrassement, en se retirant de quelques pas en arrière.

M. le préfet de la Creuse dépose qu'il avait témoigné à M. le maréchal la ferme résolution de rester fidèle au Roi; et que le maréchal lui répondit: vous faites une bêtise, en ajoutant contre les princes des expressions et des outrages que le respect ne permet pas de répéter; et que le maréchal termina cette entrevue par ces mots prononcés d'une voix forte, *il nous faut notre dynastie.*

M. le baron de Préchamp, chef de l'état-major, déclare qu'il lui a paru qu'il aurait été impossible de tirer aucun parti des troupes pour le service du Roi.

M. le baron Capelle, préfet du département, déclare que le 13 mars, le maréchal Ney lui parut n'avoir plus confiance dans ses troupes, et dit: Je ne puis arrêter l'eau de la mer avec ma main. Le général de Bourmont avait plus de sécurité, d'après la manière dont les sous-officiers avaient prêté individuellement, la veille, le serment de fidélité au Roi.

Le témoin demanda au comte de Bourmont si l'on pouvait compter sur la fidélité du maréchal Ney?

Le général Bourmont répondit: Je puis ne pas croire à son dévouement; mais je compte sur sa fidélité. Le témoin ne se sentait pas découragé par la marche de Buonaparte sur Paris; il proposait de filer par Lyon sur ses derrières, et de donner la main au maréchal Masséna, qu'il croyait être en marche avec les troupes de Provence.

Le même témoin rend compte, à-peu-près en ces termes, d'une conversation qui lui fut rapportée par les généraux Bourmont et Lecourbe, et enfin par le maréchal lui-même:

Le maréchal, ayant appelé chez lui les généraux Bourmont et Lecourbe, leur dit que la cause des Bourbons était perdue; que ce qui se passait actuellement était le résultat d'un projet arrêté entre lui, plusieurs maréchaux et le ministre de la guerre; que les troupes avaient été disposées par le ministre, de manière à se trouver sur le passage de Buonaparte, et à se livrer à lui: il ajouta que, déterminés à changer la dynastie, ils avaient d'abord songé à couronner

le duo d'Orléans, mais qu'ils avaient acquis la certitude qu'il ne s'y prêterait pas; que, dans l'intervalle, M^{me} Hortense avait proposé le retour de Buonaparte en France; que la force et l'urgence des évènements les avaient contraints à se joindre malgré eux à cette conjuration. Des personnes attachées au conseil du Roi, n'y étaient pas, dit-il, étrangères.

M. le marquis de Vaulchier, préfet du département de ***, a fait une déposition à-peu-près semblable sur les prétendus plans concertés entre les cabinets étrangers, le ministre de la guerre et d'autres Français.

M. de Champneuf dépose qu'il soumit au maréchal un plan qui obtint son approbation. Il s'agissait de faire marcher en avant un certain nombre de gentilshommes travestis en soldats de troupes de ligne, et qui auraient engagé les premiers coups de fusil. Le colonel Daubanel (l'un de ceux qui sont restés fidèles au Roi), convint que cette mesure serait mise à exécution dans le corps qu'il commandait; mais les évènements se précipitèrent, et ne permirent pas de recourir à cet expédient.

Au reste, le témoin dépose que le maréchal Ney est demeuré fidèle serviteur du Roi jusqu'au dernier moment, c'est-à-dire jusqu'au moment où il lut la proclamation.

La séance a été levée à cinq heures et demie, et ajournée à demain dix heures pour continuer la lecture des pièces.

La séance a été reprise, aujourd'hui 10, à dix heures.

M. le rapporteur a continué la lecture des pièces. Il a annoncé que celles qu'il allait lire au tribunal ne devaient pas être considérées comme pièces au procès, mais comme de simples renseignemens communiqués par diverses autorités et divers particuliers.

Plusieurs de ces notes signées, l'une par M. de Walter, lieutenant au 65^e de ligne; une autre par M. Tural fils, lieutenant; une autre par M. de Faultrier de Beauregard, etc., ont rapport à des propos que M. le maréchal Ney aurait tenus à Metz, en avril dernier, lorsqu'il y fut envoyé en qualité de commissaire extraordinaire du Gouvernement. L'un de ces propos le plus généralement affirmé est celui-ci: « La colonne qui s'opère s'est faite par la tête de la colonne. »

M. le rapporteur annonce une pièce adressée à M. le garde-des-sceaux, par un membre de l'ordre judiciaire de Dijon, et non signée.

M. le maréchal Mortier pense que le tribunal ne doit pas prendre connaissance d'une pièce privée de signature.

M. le rapporteur observe que ses fonctions lui imposent l'obligation de donner communication au tribunal de toutes les pièces et renseignemens ayant rapport au procès, et que, d'ailleurs, la pièce en question est remise par M. le garde-des-sceaux.

M. le président invite M. le baron de Joinville, commissaire du Roi, à donner ses conclusions, après lesquelles le tribunal ayant délibéré, décide que la pièce non signée ne sera pas lue.

On lit successivement des lettres et notes provenant de MM. Bousquet, libraire, Alexis de Bellet, Casse, capitaine, etc.

Une lettre de M. Capelle de Béthune, qui rapporte des propos du maréchal Ney, desquels il résulterait que le maréchal avait dit qu'en partant pour l'armée, il avait des proclamations de Buonaparte dans sa voiture.

M. le rapporteur communique un entretien de M. Favre, ancien chef des vivres, avec le maréchal Ney, qui eut lieu au palais des Tuileries deux jours après le départ du Roi, et qui se termine par ces mots de M. le maréchal: Vous aimez donc bien le Roi, mon brave homme? eh bien! revenez dans quelques jours, si je puis vous être utile, je le ferai de tout mon cœur.

On lit le troisième interrogatoire subi par M. le maréchal le 7 octobre, par devant M. Grundler, rapporteur. En voici le résumé:

D. Donnez-vous l'ordre à Besançon de désarmer la place?

R. Non.

D. Vous rappelez-vous avoir fait demander 15,000 fr. au préfet de Besançon?

R. Non.

D. De qui le général Gauthier, à Bourg, reçut-il l'ordre de faire retirer en arrière les troupes?

R. Du général de Bourmont.

D. Quelles étaient vos forces en infanterie, cavalerie et artillerie à Lons-le-Saulnier le 15 mars?

R. Trois régimens de ligne, deux de cavalerie; les attelages de l'artillerie n'étaient pas en état.

D. De quoi se composaient vos approvisionnement de guerre le 15 mars à Lons-le-Saulnier?

R. Quelques soldats avaient 50 cartouches; d'autres n'en avaient pas. Le plomb manquait.

D. Pourriez-vous montrer la lettre que le général Bertrand vous a adressée dans la nuit du 15 au 14?

R. Elle doit être dans mes papiers.

D. Pourriez-vous montrer l'original de la pro-

clamation qui vous a, dites-vous, été envoyée par le général Bertrand?

R. Elle doit être également dans mes papiers.

D. N'avez-vous pas dit que le retour de Buonaparte était arrangé depuis trois mois?

R. Non.

Le maréchal ajouta: Je réitère la demande que j'ai faite que la copie de toutes les pièces me soit remise; de plus, je vous remets une requête adressée au Roi, par ma femme, tendant à ce que mon jugement soit renvoyé par-devant la chambre des pairs.

M. le rapporteur, après avoir donné au tribunal lecture de cette pièce, continué celle du procès-verbal de l'interrogatoire, duquel il résulte qu'il présenta au maréchal copie de l'ordre de son arrestation, copie des pièces qu'il reconnut être celles saisies chez lui lors de cette arrestation, le 5 août, et l'extrait du *Moniteur* où se trouve la proclamation commençant par ces mots: « La cause des Bourbons est à jamais perdue, etc. »

M. le maréchal, après en avoir pris lecture, nia cette pièce, dit qu'elle portait une fausse date et une autre signature que la sienne, ayant coutume de mettre son nom après ses titres, nom qu'on ne trouve pas dans cette proclamation.

M. le rapporteur lit le quatrième et dernier interrogatoire. (Nous omettrons ce qui ferait une répétition des interrogatoires précédens.)

D. On a trouvé dans vos papiers un passeport pour Lausanne; vouliez-vous y aller?

R. Oui; au reste ce passeport paraît avoir été antidaté.

D. Pourquoi un passeport sous le nom de Michel-Théodore Neubourg se trouve-t-il dans vos papiers?

R. C'était une chose convenue avec le ministre de la police, qui me l'a donné. C'était pour conserver l'incognito.

D. Voici un autre passeport trouvé dans vos papiers, délivré par M. de Cazes, préfet de police, et sous le nom de...; le reconnaissez-vous?

R. Oui.

D. Reconnaissez-vous cette feuille de route, délivrée au nom de Michel-Théodore Resey, et trouvée dans vos papiers?

R. Oui; elle m'a été délivrée par M. Teste, commissaire de police de Lyon, qui se trouvait avec moi aux eaux de...

D. Reconnaissez-vous ces lettres écrites au maréchal Suchet?

R. Oui.

D. Reconnaissez-vous cet ordre de route, pour les troupes de votre commandement allant à Mâcon?

R. On a pu donner cet ordre. Je voudrais en avoir l'original sous les yeux pour rectifier mes idées à cet égard; les troupes, d'ailleurs, ont tenu une autre route.

D. Reconnaissez-vous cet ordre à M. Quairol?

R. Oui.

D. Reconnaissez-vous cette proclamation pour être celle que vous avez lue aux troupes le 14 mars?

R. Non. Je réitère à cet égard les observations que j'ai déjà faites. Tous les actes privés et politiques de ma vie que j'ai signés, l'ont été de mon nom, Ney.

D. Avez-vous dit au maire de Dôle que depuis trois mois les maréchaux préparaient le retour de Buonaparte, et que tout était arrêté depuis un mois?

R. Cela est faux. Je crois me rappeler avoir vu le maire de Dôle, mais les discours qu'il m'attribue sont faux: ce qu'il a dit au sujet de ma femme, et au sujet de la princesse Hortense est également de toute fausseté. Depuis un très-long-tems je n'avais vu la princesse Hortense.

D. Avez-vous pu vous procurer la lettre de Bertrand?

R. Je l'ai fait demander à ma femme. Mais dans un moment d'inquiétude elle a fait brûler tous ceux de mes papiers qui se trouvaient dans mon château; cette lettre et l'original de la proclamation s'y trouvaient.

D. Connaissez-vous MM. de Walter, Turel, Feutrier, Bousquet, de Bellet, Saint-Gérard, Casse?

R. Je ne connais aucun de ces messieurs.

D. Je vais vous donner lecture de ce que vous êtes prévenu d'avoir dit à Condé, Metz, etc., etc....

R. Je suis parti le 23 mars pour Lille, par ordre de Buonaparte. J'y reçus de lui une très-longue lettre. Il me chargeait de visiter une ligne très-étendue, les places, les hôpitaux, en qualité de commissaire extraordinaire du gouvernement; j'avais pouvoir de changer les fonctionnaires. On sait que j'ai usé très-moderément de ce pouvoir. Les autorités me visitaient; je devais leur parler du nouveau gouvernement; mais je n'ai jamais tenu contre la famille royale aucun des propos que l'on m'attribue. J'avais reçu l'ordre formel de ne retenir aucun membre de la famille des Bourbons, même de favoriser leur départ. Je devais rendre compte de ma mission à Buonaparte lui-même

et chaque jour.... Je nie formellement l'assertion de M. de Vaulchier. Je n'ai jamais dit avoir correspondu avec l'île d'Elbe. Je n'ai jamais dit avoir appris le retour de Buonaparte que chez M. Bastardy. Je n'ai jamais eu de conférence avec aucun maréchal sur le retour de Buonaparte. Toutes les mesures que j'ai prises jusques au 14 mars, l'ont été dans l'intérêt du Roi.... Si j'avais eu des munitions, et si j'avais pu compléter sur l'esprit des troupes, malgré l'infériorité de leur nombre, j'aurais attaqué. L'esprit des campagnes empirait chaque jour. Si j'ai failli dans avant tout; je n'ai jamais voulu trahir le Roi.

Il est à ma connaissance que Bourmont a reçu du général Bertrand une lettre pour la direction des troupes sous son commandement; je demande que cette pièce soit insérée au procès.

M. le rapporteur ayant fait observer qu'on n'a pas eu le tems depuis cette demande de se procurer la pièce, ajoute que celle-ci étant dans l'intérêt de l'accusé, c'est à lui ou à son défenseur à se la procurer.

Il est midi, la lecture des pièces est terminée. M. le maréchal Jourdan prend la parole et dit:

« Que l'auditoire ne perde pas de vue qu'il est défendu de donner ici aucune marque d'approbation ni d'improbation. Je donne l'ordre au commandant de la force armée de faire sortir sur-le-champ toute personne qui ne se conduirait pas avec le respect qu'on doit au tribunal et au malheur. »

Il ordonne qu'on fasse venir le maréchal Ney.

Le maréchal est introduit, accompagné de deux officiers de gendarmerie; il était vêtu d'un frac bleu sans broderie, avec les épaulettes de son grade et la plaque de la Légion d'honneur.

Il s'avance, salue le conseil, et prononce le discours écrit que nous transcrivons textuellement.

« Par déférence pour MM. les maréchaux de France et lieutenans-généraux, j'ai consenti à répondre aux questions qui m'ont été adressées en leur nom par M. le maréchal-de-camp Grundler, n'ayant pas voulu entraver la marche de la procédure intentée contre moi.

« Mais introduit devant un tribunal, je crois maintenant devoir m'abstenir de répondre à toutes les questions qui tendraient à engager l'instruction de mon procès. Je déclare donc, sans m'écarter du respect que je dois à MM. les maréchaux de France et lieutenans-généraux, que je décline la compétence de tout tribunal militaire pour me juger, et je demande formellement à être traduit devant les juges qui me sont assignés par la Charte constitutionnelle.

« Etranger aux matières de jurisprudence, je demande la permission au tribunal de développer mes moyens par l'organe de mon défenseur. »

M. le maréchal Jourdan donne acte au maréchal Ney de la déclaration déclinatoire qu'il vient de faire; il lui fait observer que, pour constater l'identité, il est essentiel cependant qu'il réponde à l'interpellation qui va lui être faite, de dire quels sont ses noms, prénoms et qualités, les Ordres dont il est décoré, mais que cette réponse ne l'engage pas.

Le maréchal a répondu aux questions qui lui ont été adressées:

« Je me nomme Michel Ney, né à Sarre-Louis, le... février 1769, maréchal de France, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, chevalier de Saint-Louis, grand-cordon de la Légion d'honneur, chevalier de la Couronne de fer, grand-croix de l'Ordre du Christ. »

M. Berryer, défenseur de l'accusé, prend la parole, et prononce un plaidoyer très-étendu, dans lequel il établit la non-compétence du conseil.

Après le défenseur, M. le maréchal-de-camp comte Grundler, rapporteur du conseil, a discuté la question de la compétence; il a présenté huit motifs qui paraissent s'opposer à ce qu'elle soit déclarée, et il s'en est rapporté à la sagesse du conseil. (Nous donnerons le texte de ce rapport.)

Après M. Berryer et M. le comte Grundler, M. le baron de Joinville, faisant les fonctions de commissaire du Roi, prend la parole, et s'attache à réfuter toutes les objections contre la compétence du conseil. Il conclut à ce que le conseil reste saisi de l'affaire du maréchal Ney, et protèste immédiatement à son jugement.

Le prévenu est reconduit au lieu de sa détention.

Le conseil se retire, et rentre après une dé-libération d'une demi-heure.

M. le président. Le conseil de guerre, à une majorité de cinq voix contre deux, déclare qu'il est incompetent pour juger le maréchal Ney.

Le conseil se sépare.

De l'imprimerie de M^{me} veuve AGASSE, rue des Poitevins, n^o 6.